

Tarif 2009 / canton du Jura

Assurances obligatoires pour la main-d'oeuvre extra-familiale

Que coûtent les assurances obligatoires?

Combien peut-on déduire à la main-d'oeuvre extra-familiale?

	en % du salaire AVS	
	prime totale	déductions autorisées
AVS/AI/APG	10.100%	5.050%
assurance-chômage	2.000%	1.000%
allocations familiales	2.000%	---
accidents professionnels (AP) salaire par exploitation		
à CHF 99'999.-	3.567%	---
CHF 100'000.- à CHF 299'999.-	3.445%	---
CHF 300'000.- à CHF 499'999.-	3.384%	---
CHF 500'000.- à CHF 999'999.-	3.202%	---
plus de CHF 1'000'000.-	3.111%	---
accidents non professionnels	1.582%	1.582%
délai d'attente 30 jours ¹	0.600%	0.300%
Total des déductions sans soins médicaux pharmaceutiques et caisse de pensions		7.932%
¹ indemnité journalière en cas de maladie tarifs <ul style="list-style-type: none"> • agriculture délai d'attente 2 jours = 2.400% du salaire AVS • agriculture délai d'attente 14 jours = 1.100% du salaire AVS • non agriculture délai d'attente 30 jours = 1.350% du salaire AVS 		

Primes mensuelles et journalières pour:							
<ul style="list-style-type: none"> • Soins médicaux pharmaceutiques, ass. de base selon LAMal • AGRI-spécial complément à l'ass. obligatoire des soins médicaux pharmaceutiques 							
Prime selon contrat type de travail 100% à la charge de l'employé							
franchise annuelle		enfants juqu'à 18 ans		jeunes en formation de 19 à 25 ans		adultes dès 26 ans	
enfants	adultes	par mois	par jour	par mois	par jour	par mois	par jour
0.--	300.--	77.00	2.53	285.20	9.38	334.30	10.99
200.--	500.--	66.90	2.20	272.50	8.96	321.60	10.57
300.--	1'000.--	58.00	1.90	240.80	7.92	289.90	9.53
400.--	1'500.--	51.60	1.69	209.20	6.88	258.30	8.49
prime de la caisse de pensions selon le tableau LPP remis chaque année							